

CERDON

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme TUBACH Hélène, Maire.

Étaient présents : Mesdames Isabelle AUGER, Véronique TELLIER, Lucile VILAINE, Sophie KARPINSKI, Gaëlle GAUVIN, Noëlle PITOUT, Danielle LAUWERS, Messieurs Arnaud GOUJAT, Philippe GOULEAU, Dominique WILLOT, Frédéric CHAUSSERON, Stéphane HENRY, Tanguy BLANCHARD, Stéphane GINGUENEAU

Nommé secrétaire de séance : M. GOULEAU Philippe

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents (À l'exception de M. Tanguy BLANCHARD qui est arrivé après)

2026/04/01 FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU CCAS ET ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L.123-6 et R123-9, R 123-7 et suivants du Code de l'Action sociale et des familles,
Vu le renouvellement du Conseil Municipal et son installation le 20 mars 2026,

Le Conseil Municipal **délibère et à l'unanimité décide de :**

FIXER le nombre des représentants à 12 :

- 6 membres élus en son sein par le conseil municipal
- 6 membres extérieurs désignés par le Maire

Madame le Maire rappelle qu'elle est présidente de droit et ne peut être élue sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Une liste unique a été présentée par des conseillers municipaux :

Liste 1 :

Mme AUGER Isabelle

Mme KARPINSKI Sophie

Mme GAUVIN Gaëlle

Mme LAUWERS Danielle

Mme PITOUT Noëlle

M. CHAUSSERON Frédéric

PROCEDER au scrutin de liste à la représentation proportionnelle pour la désignation des administrateurs du CCAS.

PROCEDER au dépôt de la liste unique des administrateurs du CCAS.

Ont été élus au scrutin secret, à l'unanimité, les membres du conseil suivants, pour la durée du mandat :

Mme AUGER Isabelle

Mme KARPINSKI Sophie

Mme GAUVIN Gaëlle

Mme LAUWERS Danielle

Mme PITOUT Noëlle

M. CHAUSSERON Frédéric

En tant qu'administrateurs du CCAS, Mme le Maire est présidente de droit.

2026/04/02 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le renouvellement du Conseil Municipal et son installation le 20 mars 2026,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

La commission est constituée pour toute la durée du mandat des conseillers municipaux.

La liste unique déposée est la suivante :

membres titulaires :

- M. WILLOT Dominique
- M. GINGUENEAU Stéphane
- Mme TELLIER Véronique

membres suppléants :

- M. CHAUSSERON Frédéric
- Mme AUGER Isabelle
- M. BLANCHARD Tanguy

Ont été élus au scrutin secret, à l'unanimité, les membres du conseil suivants, pour la durée du mandat :

Titulaires :

M. WILLOT Dominique, M. GINGUENEAU Stéphane, Mme TELLIER Véronique

Suppléants :

M. CHAUSSERON Frédéric, Mme AUGER Isabelle, M. BLANCHARD Tanguy

2026/04/03 CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil délibère et à l'unanimité, décide de constituer, pour la durée du mandat, des commissions communales qui seront chargées de préparer et d'élaborer des dossiers qui seront soumis à la décision du conseil municipal. Les commissions sont les suivantes : travaux-environnement, vie du village, tourisme-nature, école-jeunesse-sports.

Madame Le Maire est présidente de droit dans chacune d'elles.

Les membres qui les composent sont :

Travaux-environnement - responsable = M. WILLOT Dominique, 1^{er} adjoint

Membres : M. HENRY Stéphane, M. GINGUENEAU Stéphane, M. BLANCHARD Tanguy, M. GOIJAT Arnaud, M. GOULEAU Philippe.

Vie du village - responsable = Mme AUGER Isabelle, 2^{ème} adjointe

Membres : Mme TELLIER Véronique, Mme VILAINE Lucile, Mme GAUVIN Gaëlle, M. CHAUSSERON Frédéric, Mme LAUWERS Danielle, Mme KARPINSKI Sophie.

Tourisme-nature - responsable = M. GOIJAT Arnaud, 3^{ème} adjoint :

Membres : M. GINGUENEAU Stéphane, Mme PITOUT Noëlle, Mme TELLIER Véronique, Mme VILAINE Lucile, Mme GAUVIN Gaëlle, Mme KARPINSKI Sophie, M. GOULEAU Philippe.

École-jeunesse-sports - responsable = Mme AUGER Isabelle, 2^{ème} adjointe :

Membres : M. BLANCHARD Tanguy, Mme GAUVIN Gaëlle, Mme KARPINSKI Sophie.

2026/04/04 CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « SECURITE »

Madame le Maire explique qu'en dehors des commissions communales, le conseil municipal peut consulter d'autres structures. La création d'une commission extra-municipale résulte de la loi du 6 février 1992. L'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer une ou plusieurs commissions extra-municipales sur tout problème d'intérêt

communal qui peuvent ne pas appartenir au conseil. Ce sont aux personnes intéressées de se faire connaître.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de créer une commission extra-municipale « sécurité ». Cette commission est créée pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Elle est présidée par Madame le Maire, animée par un adjoint et elle s'adjoint des personnalités compétentes dans le domaine concerné.

Aucune décision ne sera prise lors de cette commission, elle est un outil de travail pour l'équipe municipale et permettra de faire participer la population à la réflexion sur les prises de décision. Les réunions ne sont pas publiques.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité approuve la création de la commission extra-municipale « sécurité » ainsi que les membres qui la compose :

Responsable de la commission extra-municipale « sécurité » : M. WILLOT Dominique, 1er adjoint

Membres : Mme PITOUT Noëlle, Mme KARPINSKI Sophie, M. HENRY Stéphane, Mme GAUVIN Gaëlle, M. GOULEAU Philippe

Membres extérieurs : M. CARCAGNO Jean-François, M. BERTRAND Stéphane

2026/04/05 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT ELU POUR LE COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Par délibération en date du 18 janvier 2007, le conseil a approuvé l'adhésion de la collectivité au CNAS.

Conformément au règlement de fonctionnement, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus, lors du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, délibère et à l'unanimité désigne pour la durée du mandat :

- Mme PITOUT Noëlle déléguée locale du CNAS – collège des élus

2026/04/06 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT À LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DE DAMPIERRE-EN-BURLY

Vu le renouvellement du conseil municipal et son installation le 20 mars 2026, il y a lieu de désigner un représentant pour la Commission d'Information Locale (CLI) de Dampierre-en-Burly. Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, délibère et à l'unanimité désigne pour la durée du mandat :

- M. WILLOT Dominique représentant titulaire et Mme TELLIER Véronique représentante suppléante à la CLI de DAMPIERRE-EN-BURLY

2026/04/07 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation – qui était figé entre 2020 et 2022 – fait de nouveau l'objet d'un vote depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales
- 1639 A et 1636 B sexies à 1636 B undecies relatifs au vote des taux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 – de **maintenir** les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer à :

	Taux 2026
Taxe d'habitation (<i>sur les résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et logements vacants depuis plus de 2 ans</i>)	10.39 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32.02 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	44.05 %

2 – **d'autoriser** Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette délibération aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Adopté par 14 voix pour un 1 voix contre (Mme TELLIER Véronique)

INFORMATIONS :

- À la demande de la Communauté de Communes du Val de Sully, suite au renouvellement des conseils municipaux, il est demandé aux communes de proposer des conseillers municipaux pour différentes instances.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de la commune les conseillers souhaitant participer à ces instances :

SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire :

TITULAIRE : M. HENRY Stéphane

SUPPLEANT : M. WILLOT Dominique

PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne :

TITULAIRE : Mme AUGER Isabelle

SUPPLEANT : Mme TUBACH Hélène

- Correspondant défense :

La délégation militaire départementale du Loiret demande la nomination d'un correspondant défense suite au renouvellement du conseil municipal. Mme AUGER Isabelle accepte cette nomination.

- Subventions aux associations :

Madame le Maire donne lecture des sommes qui seront inscrites sur le budget primitif de la commune, attribuées aux associations communales qui ont en fait la demande. Le montant total s'élève à 3200€. Elle précise qu'un nouveau règlement sera établi dans les prochains mois pour une meilleure répartition.

- Commission de contrôle des listes électorales :

Suite au renouvellement du conseil municipal, la Préfecture du Loiret demande au conseil municipal de leur adresser les désignations de la commune pour la commission de contrôle des listes électorales qui sera chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales, pour la durée du mandat. Ci-dessous les personnes volontaires pour participer à cette commission :

Conseiller municipale : Mme LAUWERS Danielle – suppléante Mme TELLIER Véronique

Délégué de l'administration : M. BEGOND Patrick – suppléante Mme RIBAUT Reine

Délégué du tribunal judiciaire : M. MIMBOURG Olivier – suppléant M. FOUGEREUX Jean-Claude

- Eau potable :

Monsieur WILLOT informe le conseil municipal qu'il est en train de faire des recherches pour comprendre les raisons du rendement qui diminue alors que la production augmente. Des portions de renouvellement du réseau d'eau ont déjà été faites sur la commune, il faudrait poursuivre ces actions. Les compteurs sont vieillissants ce qui peut avoir une incidence également sur le comptage des consommations. L'augmentation des tarifs de l'eau sera à discuter ultérieurement.

- Commission communale des impôts directs :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il faut renouveler la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales. Une liste de 24 personnes doit être proposée afin que la Direction Régionale des Finances Publiques du Loiret retienne 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Madame le Maire informe le conseil qu'une délibération avec la proposition des 24 noms sera prise lors du prochain conseil municipal.

- Véloroute :

Madame le Maire informe le conseil que l'enquête publique pour la véloroute est ouverte depuis le 7 avril et se terminera le 21 avril. Elle est consultable en mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

- Ecole Vigipirate :

Les barrières « Vauban » devant l'école rue de Verdun vont pouvoir être retirées, comme nous l'avons confirmé le service Vigipirate de la Préfecture, sous condition de prolonger la bande jaune devant les barrières fixes et d'ajouter des affiches annonçant la réglementation Vigipirate en vigueur.

- Restauration du tableau La Nativité de la Vierge de l'église Sainte Marguerite :

La collecte de dons pour le tableau de l'église Sainte Marguerite avec la Fondation du Patrimoine a débuté. Le lancement officiel de la collecte aura lieu le samedi 6 juin avec la participation des enfants de l'école, des services culturels du Belvédère et de Monuments historiques.

Affaires diverses des adjoints :

M. WILLOT :

- Un jeu d'enfant a été neutralisé près de la salle polyvalente en raison d'une non-conformité. Des travaux sont programmés pour le remettre en service.
- Le lampadaire qui avait été abîmé suite à un accident, route de Saint Florent a été réparé.
- Les travaux de l'aire de camping-car progressent. Prochainement installation du coffret électrique.

Mme AUGER

- Des nouvelles plantations vont avoir lieu à l'école rue de Verdun ainsi que sur la place du marché pour combler les manques.
- Un cinéma en plein air va avoir lieu le 31 juillet à l'étang du puits.
- La participation des enfants à l'expo de la Biblio a été un succès.
- Permanence de France services à la mairie la matinée du 23 avril.

M. GOUJAT

- Les trous des chemins communaux ont été rebouchés en calcaire.
- Le nettoyage de la place du marché a débuté pour environ une semaine.
- Recherche des solutions pour réguler la prolifération des pigeons à l'église. Des demandes de devis sont en cours.
- Les terrains de pétanque vont être nettoyés et remis en service avec en projet, la création d'une association.

Fin de séance à 21h15

Le secrétaire



Madame le Maire

